



Assemblée générale

Distr. générale
27 novembre 2012
Français
Original : arabe

Soixante-septième session

Point 75 a) de l'ordre du jour

Les océans et le droit de la mer : les océans et le droit de la mer

Lettre datée du 21 novembre 2012, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Arabie saoudite et du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les Missions permanentes de l'État du Koweït et du Royaume d'Arabie saoudite présentent leurs compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et ont l'honneur de l'informer des agressions et transgressions répétées de la part de vedettes militaires iraniennes dans la zone immergée contiguë à la zone partagée entre l'État du Koweït et le Royaume d'Arabie saoudite (zone immergée partagée) où seuls l'État du Koweït et le Royaume d'Arabie saoudite ont des droits souverains exclusifs. Les dernières transgressions se sont produites lorsque trois vedettes militaires rapides battant pavillon iranien ont franchi, le vendredi 24 août 2012, à 7 h 30, la zone immergée koweïto-saoudienne contiguë à la zone partagée et se sont arrêtées quelques minutes près de l'appareil de forage ID 30, avant de se diriger vers la plateforme. Cet acte est susceptible de provoquer des affrontements de nature à menacer la paix et la sécurité dans la région.

Chacun sait que l'État du Koweït et le Royaume d'Arabie saoudite ont des droits souverains exclusifs en matière d'exploration et d'exploitation des ressources en hydrocarbures dans le champ de Dourra et la zone immergée partagée.

Les Gouvernements koweïtien et saoudien ont protesté à maintes reprises et exprimé leur vif mécontentement à l'égard de ces agressions et transgressions répétées et demandé au Gouvernement iranien d'y mettre un terme, afin de sauvegarder leurs intérêts et de faire respecter leurs droits, ainsi que d'encourager la paix et la stabilité dans la région.

Les Gouvernements koweïtien et saoudien ont demandé au Gouvernement iranien l'ouverture de négociations entre les parties koweïtienne et saoudienne, d'une part, et la partie iranienne, d'autre part, en vue de la délimitation des frontières maritimes séparant la partie immergée partagée des eaux de la République islamique d'Iran, conformément aux règles du droit international. Mais les Gouvernements koweïtien et saoudien n'ont reçu aucune réponse du Gouvernement iranien, malgré leurs appels répétés à la négociation.



Les Missions permanentes de l'État du Koweït et du Royaume d'Arabie saoudite vous seraient reconnaissantes de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, au titre du point 75 a) de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Les Missions permanentes de l'État du Koweït et du Royaume d'Arabie saoudite saisissent cette occasion pour renouveler au Secrétaire général les assurances de leur très haute considération.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Arabie saoudite
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Abdallah Y. **Al-Mouallimi**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Koweït
auprès de l'Organisation
(*Signé*) Mansour **Al Otaibi**
